CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'AUMOND

Procès-verbal 10 septembre 2025

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 10 septembre 2025 à compter de 19 h 00 et à laquelle étaient présents :

Sont présents :

M. Barry Ardis
M. Gaétan Gagné
M. Sébastien Lafrenière
Mme Ariane Guilbault
Mme Anne Lévesque

Absence motivée : M. Robert Piché

Sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin assiste à la rencontre, Mme Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2025-09-A5305 **Ouverture de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 01.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-09-A5306 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité des membres présents

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum
1.2 Ouverture de l'assemblée
1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 aout 2025

3. Comptes payables

3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (Août 2025)

4. Administration

4.1. Modification du calendrier d'une séance ordinaire-Octobre 2025

4.2. Acceptation de l'offre de service pour la réparation de la fausse septique

4.3. Rémunération des employés et scrutateurs lors des élections

4.4. Appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Adaptations nécessaires à la consigne modernisée pour les régions à grand territoire et faible densité de population

4.5. Appui à la municipalité de Blue-Sea – Demande au gouvernement du Québec de permettre le report d'une portion des taxes municipales pour les personnes âgées. Demande de correction du pont Érickson

5. Incendie et sécurité publique

5.1. Adoption des Programmes liés au Schéma de Couverture de Risques en Sécurité Incendie

6. Voirie

6.1. Appel d'offres pour l'achat de 4 000 tonnes de sable abrasif
6.2. Appel d'offres pour l'achat de 200 tonnes de sel à déglaçage
6.3. Achat d'une soudeuse

7. Loisirs et culture

8. Hygiène du milieu et Environnement

8.1. Travaux de mise en conformité du système d'eaux usées – Q-2 R22, article 25.1

9. Urbanisme, Développement et Industrie

10. Varia

11. Maire et conseillers

12. Correspondance

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2. Adoption des procès-verbaux

2025-09-A5307 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2025**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2025, tel que rédigé.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné

Adoptée à l'unanimité des membres présents

3. Comptes payables

2025-09-A5308 **Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer**

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 31 août 2025 totalisent 157 688.66 $ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer :	63 235.81$
Comptes payés :	51 515.99$
Salaires :	42 936.86$

Chèque ou prélèvement annulé : Chèque no 011274, annulé en raison d'un changement d'adresse

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

_____
Vicky Tremblay-Régimbal
Directrice générale

4. Administration

2025-09-A5309 **Modification du calendrier d'une séance ordinaire-Octobre 2025**

CONSIDÉRANT la résolution N° 2024-11-A5117 adoptée le 20 novembre 2024, établissant le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec ou 319 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire prévue le 8 octobre

2025 dans le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 doit être déplacée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE;

La séance ordinaire initialement prévue le 8 octobre 2025 soit déplacée le 1er octobre 2025, à 19 heure située Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond;

QU'UN avis public de la modification du calendrier des séances ordinaires de l'année sois publié.

Proposée par le conseiller Sébastien Lafrenière

Adopté à l'unanimité des membres présents.

2025-09-A5310 **Acceptation de l'offre de service pour la réparation de la fausse septique à la caserne.**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service pour la réparation de la fausse septique de la caserne **;**

ATTENDU QUE la compagnie Septique DD a présenté une offre de 4 863,45 $ correspondant aux besoins de la municipalité ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte l'offre de Septique DD, à condition que la compagnie soumette un rapport détaillé précisant la cause de la brisure, et que la municipalité autorise le paiement uniquement après réception et approbation de ce rapport.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

_____
Vicky Tremblay-Régimbal
Directrice générale

2025-09-A5311 **Rémunération des employés et scrutateurs lors des élections.**

ATTENDU QUE le conseil municipal doit déterminer la rémunération des employés municipaux et des scrutateurs impliqués dans la tenue des élections municipales ;

ATTENDU que le maire, Mario Langevin est dispensé de la lecture du tableau;

ATTENDU QUE les montants sont établis conformément à la Gazette officielle du Québec ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal fixe les rémunérations comme suit :

Poste	Gazette officielle
Président d'élection	**671 $** pour la tenue du scrutin
	447 $ pour la tenue du vote par anticipation
	893 $ pour la tenue du vote par anticipation si deux jours de ce vote
	Lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre **671 $** et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs : - 0,505 $ pour chacun des 2 500 premiers - 0,149 $ pour chacun des 22 500 suivants - 0,052 $ pour chacun des autres
	Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre **387 $** et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs : - 0,299 $ pour chacun des 2 500 premiers - 0,084 $ pour chacun des 22 500 suivants - 0,027 $ pour chacun des autres
	Lorsqu'une liste électorale est dressée, mais n'est pas révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre **400 $** et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs : - 0,299 $ pour chacun des 2 500 premiers - 0,084 $ pour chacun des 22 500 suivants - 0,027 $ pour chacun des autres
	Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà n'est pas révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre **139 $ (**pour un maximum de deux heures) et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs : - 0,092 $ pour chacun des 2 500 premiers - 0,025 $ pour chacun des 22 500 suivants - 0,009 $ pour chacun des autres
Secrétaire d'élection	**Trois quarts** de celle du président d'élection
Adjoint au président d'élection	**Moitié** de celle du président d'élection
Membre d'une commission de révision de la liste électorale	**22.54 $ / heure**
Secrétaire d'une commission de révision	

de la liste électorale	
Agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale	**19.32 $ / heure**
Responsable du registre ou adjoint à celui-ci qui n'est pas un fonctionnaire de la municipalité (lors de la tenue d'un référendum)	
Secrétaire de bureau de vote	
Scrutateur	**20.12 $ / heure**
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	
Président et membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs	**16.10 $ / heure**
Trésorier des municipalités assujetties au chapitre XIII	**91$** pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé **plus 1 % des dépenses électorales déclarées** au rapport
	Pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé : **34 $** par candidat du parti lors de l'élection **plus 1 % des dépenses électorales déclarées** au rapport
	42 $ pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé
	175 $ pour chaque rapport financier d'un parti autorisé
	16$ pour chaque candidat indépendant autorisé
	6 $ pour chaque candidat d'un parti autorisé
	La rémunération globale du trésorier doit être **inférieure à 12 515 $**.

Proposée par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-09-A5312 **Appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau - Adaptations nécessaires à la consigne modernisée pour les régions à grand territoire et faible densité de population**

CONSIDÉRANT que le système de gestion des contenants consignés au Québec est régi par le Q-2, r.16.1 - Règlement visant

l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certains contenants ;

CONSIDÉRANT que le système de consigne a subi une modernisation encadrée par ce Règlement ;

CONSIDÉRANT le déploiement par phases de la consigne modernisée prévue par règlement, et que la Phase 2 a été déployée le 1er mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que la Phase 2 ajoute l'application de la consigne à la majorité des contenants en plastique de boisson de type « prêt-à-boire » de 100 ml à 2 L, ainsi qu'aux contenants de boisson en aluminium et en verre déjà consignés à 10 ¢ de façon uniforme depuis novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que le Règlement confie la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de financer un système modernisé de consigne aux producteurs, selon l'approche de la responsabilité élargie des producteurs (REP) ;

CONSIDÉRANT que la gestion du système est confiée à un organisme désigné par RECYC-QUÉBEC, soit l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons (AQRCB / Consignation) pour une période de 10 ans depuis octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT que le déploiement des lieux de retour des contenants consignés sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau est inadéquat pour desservir la population et que cette dernière éprouve des difficultés à se faire rembourser la consigne à laquelle elle a droit ;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par les membres du comité de l'aménagement et de développement lors de leur rencontre du 6 mai 2025 ;

IL EST RÉSOLU que la municipalité signifie à RECYC-QUÉBEC et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs que le déploiement de la consigne modernisée ne répond pas aux besoins de la population, compte tenu du nombre insuffisant de lieux de retour, et demande que l'ensemble des détaillants vendant des contenants consignés puissent les récupérer et rembourser la consigne à la clientèle ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la municipalité appuie la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans cette démarche et transmette une copie de la présente résolution aux autres municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau afin de solliciter leur appui par voie de résolution.

Proposée par le conseiller Sébastien Lafrenière

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-09-5313 **Appui à la municipalité de Blue-Sea - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE PERMETTRE LE REPORT D'UNE PORTION DES TAXES MUNIICPALES POUR LES PERSONNES ÂGÉES**

Considérant que la Municipalité de Blue Sea reconnaît l'importance de permettre à ses aînés de demeurer le plus

longtemps possible dans leur demeure, acquise au fil de leur vie active, et ce, dans un contexte financier plus stable;

Considérant que l'augmentation continue des charges municipales, jumelée à l'élévation générale du coût de la vie, rend de plus en plus difficile pour plusieurs citoyens retraités le règlement complet de leurs taxes, ceux-ci devant composer avec des revenus fixes et limités;

Considérant que plusieurs provinces canadiennes, dont l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, se sont déjà dotées de mécanismes permettant aux propriétaires âgés de reporter le paiement de tout ou partie de leur compte de taxes foncières, sans qu'il ne s'agisse d'un allègement fiscal permanent;

Considérant que la législation québécoise actuelle, notamment la Loi sur la fiscalité municipale, ne permet pas aux municipalités de mettre en oeuvre un tel dispositif, contrairement à ce qui existe ailleurs au pays;

Considérant que l'implantation d'un programme provincial de report des taxes municipales n'occasionnerait qu'un risque financier limité pour les municipalités, puisque les sommes reportées seraient perçues lors de la vente ou du transfert de la propriété, la Municipalité demeurant créancière prioritaire;

Considérant que la Municipalité de Blue Sea souhaite mettre de l'avant toutes les mesures possibles afin de soutenir ses citoyens aînés et améliorer leur qualité de vie;

En conséquence, il est résolu ;

Que la Municipalité d'Aumond adresse une demande officielle au gouvernement du Québec afin qu'il modifie la Loi sur la fiscalité municipale, de manière à permettre aux municipalités d'offrir aux aînés la possibilité de reporter partiellement leurs taxes municipales, favorisant ainsi leur maintien dans leur résidence principale.

Il est de plus résolu qu'une copie de la présente résolution soit acheminée aux destinataires suivants pour appui :

Madame Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales;
- Monsieur Robert Bussière, député de Gatineau;
- Madame Chantal Lamarche, préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
- Toutes les municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau;

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-09-A5314 **Appuie à l'association du Lac- Murray Demande de correction du pont Erickson**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aumond a reçu le rapport du ministère des Transports confirmant que le pont Erickson contribue aux problèmes de hautes eaux dans la région ;

CONSIDÉRANT que le rapport recommande la construction d'un

nouvel ouvrage plus large afin de corriger le problème et améliorer la sécurité et le débit de l'eau ;

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité d'Aumond demande officiellement au ministère des Transports de procéder aux travaux nécessaires sur le pont Erickson afin de corriger les problèmes identifiés dans le rapport ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité d'Aumond transmette une copie de la présente résolution au ministère des Transports ainsi qu'à l'association du Lac Murray.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné

Adoptée à l'unanimité des membres présents

5. Incendie et sécurité publique

2025-09-A5315 **Adoption des Programmes liés au Schéma de Couverture de Risques en Sécurité Incendie**

ATTENDU que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) propose l'adoption des différents programmes de préventions et d'interventions qui sont d'ailleurs lié à des actions dudit Schéma ;

ATTENDU que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a proposé des gabarits modifiables des programmes aux municipalités locales de son territoire ;

ATTENDU que la MRC Vallée-de-la-Gatineau travaille actuellement à la rédaction de la troisième version du Schéma et que des consultations publications sont prévues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

D'adopter les programmes qui s'appliquent, le cas échéant, à la municipalité, à l'exception de l'annexe 3 de la Politique nationale d'inspection des assureurs.

Proposer par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité des membres présents

6. Voirie

2025-08-A5316 **Appel d'offres pour l'achat de 4 000 tonnes de sable abrasif**

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin de 4 000 tonnes de sable abrasif pour l'entretien des routes ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public est requis pour sélectionner le fournisseur ;

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité lance un appel d'offres public pour l'achat de 4 000 tonnes de sable abrasif,

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-A5317 **Appel d'offres pour l'achat de 200 tonnes de sel à déglaçages**

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin de 200 tonnes de sel à déglaçage pour l'entretien des routes ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public est requis pour sélectionner le fournisseur ;

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité lance un appel d'offres public pour l'achat de 200 tonnes de sel à déglaçage.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-09-A5318 **Achat d'une soudeuse**

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'une soudeuse pour effectuer les travaux de maintenance et de réparation sur ses équipements;

CONSIDÉRANT que l'achat de cet équipement permettra d'assurer la sécurité et l'efficacité des opérations municipales ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une soudeuse auprès de Pièce Piché Maniwaki Inc. pour un montant de 8 048,25 $ taxes incluses.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

7. Loisir et culture

8. Hygiène du milieu et Environnement

2025-09-A5319 **Travaux de mise en conformité du système d'eaux usées – Q-2 R22, article 25.1**

CONSIDÉRANT que la propriété identifiée sous le matricule 5650-90-3328-0-000-0000 doit se conformer aux exigences du Règlement Q-2, r.22, en vertu de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales **;**

CONSIDÉRANT que le propriétaire est tenu de s'assurer que son système d'eaux usées est conforme aux normes municipales **;**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aumond a communiqué à plusieurs reprises avec le propriétaire afin de l'aviser des manquements et des travaux requis pour mettre son système en conformité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aumond peut procéder à l'exécution des travaux nécessaires ou mandater une ou plusieurs firmes spécialisées pour réaliser ces travaux, aux frais du propriétaire ;

IL EST RÉSOLU QUE :

1. La Municipalité d'Aumond autorise la réalisation des travaux requis pour mettre en conformité le système d'eaux usées de la propriété visée ;

2. Tous les coûts engagés pour ces travaux seront refacturés au propriétaire sur son compte de taxes municipales, conformément aux dispositions légales prévues par le Règlement Q-2, r.22 et l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales ;

3. Les personnes suivantes sont désignées pour débuter les procédures et superviser le dossier :
   - Monsieur Pascal Richard
   - Monsieur Charles Langevin

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité des membres présents

9. Urbanisme, développement

10. Varia

11. Maire et conseillers/conseillères

12. Correspondance

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

2025-09-A5320 Levée de l'assemblée

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19 h 14

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Mario Langevin Maire	Vicky Tremblay-Régimbal Directrice générale Greffière-trésorière